

**ANALYSE**

**ÉCONO**

**MIQUE**

**MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE**

**ET**

**SOCIALE**

# ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'UTILISATION DE NOS EAUX MARINES ET DU COÛT DE LA DÉGRADATION DU MILIEU MARIN MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE

JUIN 2012

## UTILISATION DES EAUX MARINES Activités industrielles Artificialisation des territoires littoraux

Sébastien Colas  
(MEDDE, Service de l'Observation et des Statistiques).



# 1. UNE FORTE PRESSION HUMAINE SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

En 2006, les communes littorales métropolitaines accueillent 6,1 millions de résidents<sup>1</sup> soit 10 % de la population métropolitaine, pour seulement 4 % du territoire. Cela représente une densité de 281 habitants·km<sup>-2</sup>, soit 2,5 fois plus que la moyenne hexagonale. La population moyenne de ces communes est de près de 6 900 habitants. La part des communes littorales dont la population est inférieure à 500 habitants est 3 fois plus faible que la moyenne alors que celle des communes de 10 000 à 50 000 habitants est plus de 4 fois supérieure.

Du fait de la forte densité humaine, les territoires artificialisés<sup>2</sup> tiennent une place importante et croissante dans l'occupation du sol des communes littorales (figure 1).

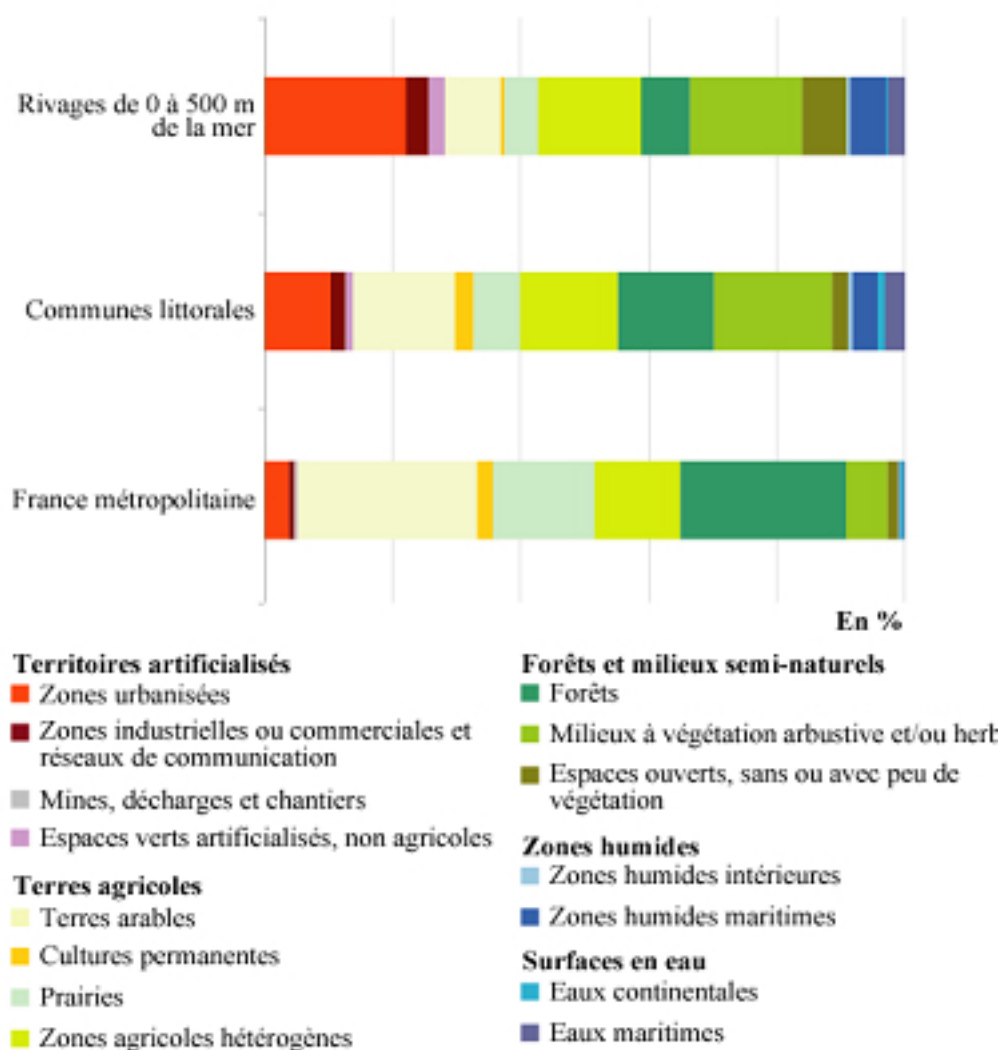


Figure 1 : Occupation du sol en métropole en 2006. Traitements : SOeS, Observatoire national de la mer et du littoral)  
(Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006).

Plus on se rapproche du rivage et plus ce constat est marqué. À moins de 500 m des côtes, les territoires artificialisés sont 5,5 fois plus importants que la moyenne métropolitaine.

Entre 1990 et 2007, les communes littorales ont totalisé 12,5 % des surfaces de logements construits en métropole et environ 7 % des surfaces de locaux non résidentiels. La pression de construction y est donc

1 La population résidente ou permanente correspond à la définition de population municipale des recensements de population de l'Insee. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

2 Cela comprend les zones urbaines, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les chantiers, les mines, les décharges et les espaces verts urbains, sportifs ou de loisirs (Source : inventaire CORINE Land Cover).

3 fois plus forte pour les logements et près de 2 fois pour les locaux non résidentiels par rapport à la moyenne hexagonale. Concernant les locaux non résidentiels, les communes littorales sont marquées par une forte part d'équipements collectifs<sup>3</sup>, de parkings, d'hébergements (hôtels) et de commerces. Près de 10 % des surfaces des équipements collectifs construits en métropole l'ont été en bord de mer entre 1990 et 2007. Cela traduit la part croissante de l'économie résidentielle en bord de mer.

Ce document traite de la façade « administrative » méditerranéenne comprenant les communes littorales du Languedoc-Roussillon, de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et de Corse. Cela correspond à la sous-région marine « Méditerranée occidentale ».

D'après le Code de l'urbanisme, est considérée comme commune littorale, une commune directement riveraine des mers et des océans, située sur les estuaires en aval à la limite transversale à la mer, ou riveraine des lagunes situées sur le pourtour méditerranéen.

## 2. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DANS LA SOUS-RÉGION MARINE

La densité de population est de 361 habitants·km<sup>-2</sup> sur la façade méditerranéenne (tableau 1), c'est la plus forte des trois façades maritimes. Elle est très forte en PACA – 726 habitants·km<sup>-2</sup> – et plus particulièrement sur le littoral des Alpes-Maritimes – 2654 habitants·km<sup>-2</sup> –, forte en Languedoc-Roussillon – 247 habitants·km<sup>-2</sup> – et faible sur le littoral corse – 63 habitants·km<sup>-2</sup>.

	Population en 2006	Évolution de la population de 1999 à 2006, en %	Nombre de communes littorales	Population moyenne par commune en 2006	Surface		Densité de population en hab/km <sup>2</sup> en 2006
					En ha*	Part du littoral métropolitain en %	
Pyrénées-Orientales	79 402	9,4	15	5 293	34 428	1,6	231
Aude	76 121	13,3	10	7 612	45 250	2,1	168
Hérault	220 743	13,4	26	8 490	59 493	2,8	371
Gard	18 159	24,2	3	6 053	20 232	0,9	90
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>394 425</b>	<b>13,0</b>	<b>54</b>	<b>7 304</b>	<b>159 403</b>	<b>7,4</b>	<b>247</b>
Bouches-du-Rhône	1 231 154	4,7	22	55 962	209 177	9,7	589
Var	587 500	6,1	27	21 759	111 362	5,1	528
Alpes-Maritimes	699 979	4,3	16	43 749	26 378	1,2	2 654
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 518 633</b>	<b>4,9</b>	<b>65</b>	<b>38 748</b>	<b>346 917</b>	<b>16,0</b>	<b>726</b>
Corse-du-Sud	107 141	14,6	33	3 247	184 313	8,5	58
Haute-Corse	123 579	12,6	64	1 931	179 766	8,3	69
<b>Corse</b>	<b>230 720</b>	<b>13,6</b>	<b>97</b>	<b>2 379</b>	<b>364 079</b>	<b>16,8</b>	<b>63</b>
<b>Façade méditerranéenne</b>	<b>3 143 778</b>	<b>6,4</b>	<b>216</b>	<b>14 555</b>	<b>870 399</b>	<b>40,2</b>	<b>361</b>
<b>Façade Manche-mer du Nord</b>	<b>949 926</b>	<b>-0,9</b>	<b>264</b>	<b>3 598</b>	<b>269 046</b>	<b>12,4</b>	<b>353</b>
<b>Façade atlantique</b>	<b>1 989 649</b>	<b>5,7</b>	<b>405</b>	<b>4 913</b>	<b>1 023 633</b>	<b>47,3</b>	<b>194</b>
<b>Littoral métropolitain</b>	<b>6 083 353</b>	<b>5,0</b>	<b>885</b>	<b>6 874</b>	<b>2 163 078</b>	<b>100,0</b>	<b>281</b>

\* Les surfaces prises en compte sont les surfaces cadastrales.

Tableau 1 : Données de cadrage sur la démographie des communes littorales de Méditerranée.  
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) (Sources : Insee, RP 1999 et 2006).

3 Cela regroupe les locaux affectés aux transports-poste-télécom, à l'enseignement et à la recherche, à la santé, à l'action sociale et à l'hygiène, et à la culture et aux loisirs.

De 1968 à 2006, la densification du peuplement littoral métropolitain est de même ampleur qu'au niveau national (figure 2). La population française a augmenté de 23 % et la population littorale de 25 % avec 1,3 million de nouveaux résidents, soit 57 en plus par km<sup>2</sup>. Sur cette période, la population a augmenté d'environ 31 % sur la façade méditerranéenne, avec 742 400 nouveaux habitants. Cela représente 60 % de l'accroissement de l'ensemble de la population littorale sur la période étudiée. On constate, par ailleurs, une nette accélération de la croissance démographique méditerranéenne sur la dernière période intercensitaire. La population du littoral y a crû de 13,6 % en Corse et de 13,0 % dans le Languedoc-Roussillon.

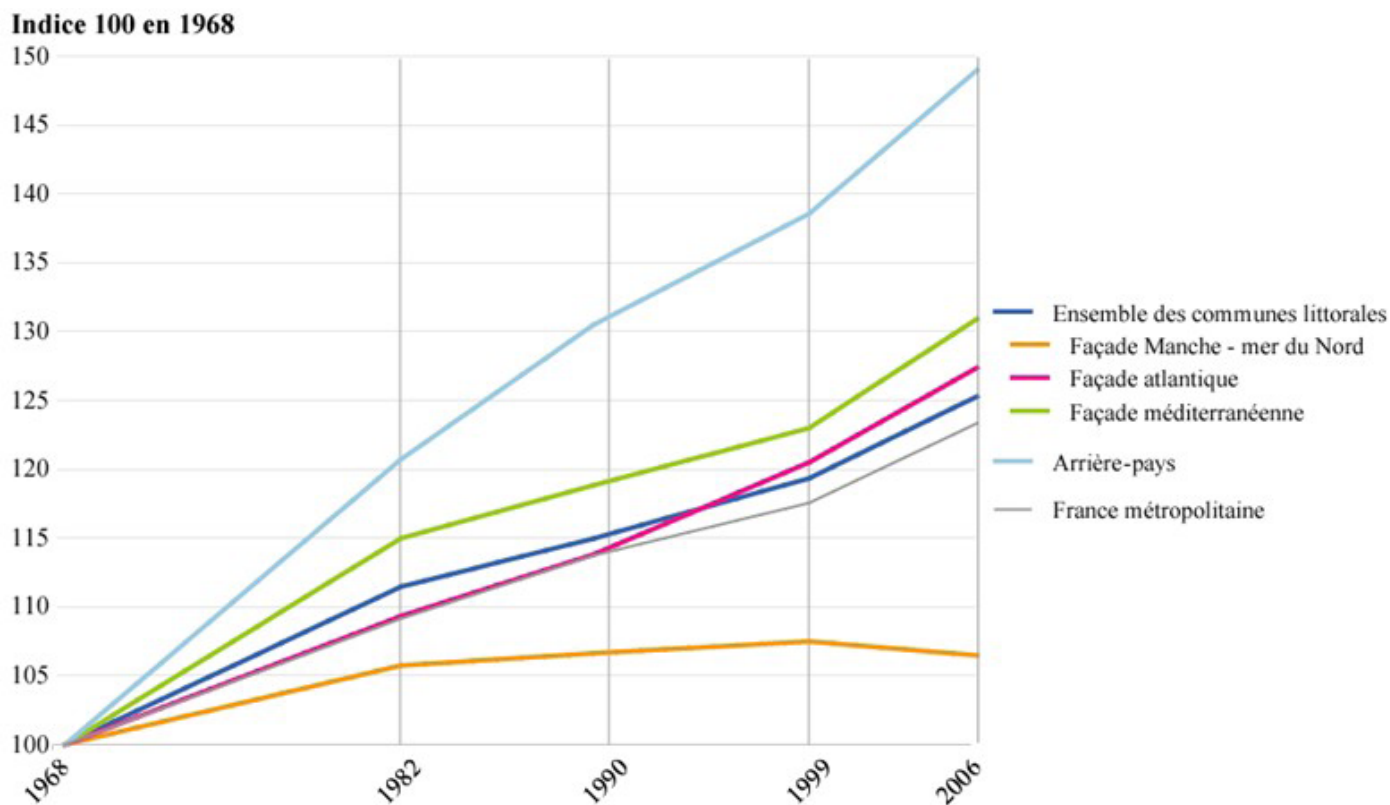


Figure 2 : Évolution de la population métropolitaine entre 1968 et 2006.  
 Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral). On considère l'arrière-pays comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux (Sources : Insee, RP).

La croissance de la population des départements littoraux constatée jusqu'à présent ne devrait pas s'essouffler. D'après les dernières estimations publiées par l'Insee, si on prend comme hypothèse le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait croître nettement plus que celle des départements non littoraux de 2007 à 2040. La population des départements littoraux devrait augmenter de 3,9 millions en métropole (+ 17 %). Cette croissance démographique ne serait pas homogène selon les façades maritimes. La population des départements littoraux de la façade Manche-mer du Nord n'augmenterait que de 4,2 % alors que la hausse serait très forte en Atlantique (+ 26,8 %) et en Méditerranée (+ 19,3 %).

Le niveau d'artificialisation de la façade méditerranéenne est un peu plus faible que la moyenne des communes littorales, 12,7 % contre 13,8 %. Cela cache de très importantes disparités entre les régions puisque le niveau d'artificialisation est très élevé en PACA (22,6 %), moyen en Languedoc-Roussillon (11,8 %) et très faible en Corse (3,8 %). Il y est inférieur à la moyenne métropolitaine estimée à 5,1 % (figure 3).

L'agriculture est peu importante, excepté en Languedoc-Roussillon où elle occupe une part relativement grande de l'occupation du sol des communes littorales. Les espaces semi-naturels – garrigue et maquis – sont nombreux, surtout en Corse, de même que les surfaces en eau et les zones humides qui se concentrent sur les côtes languedociennes (lagunes) et en Camargue.

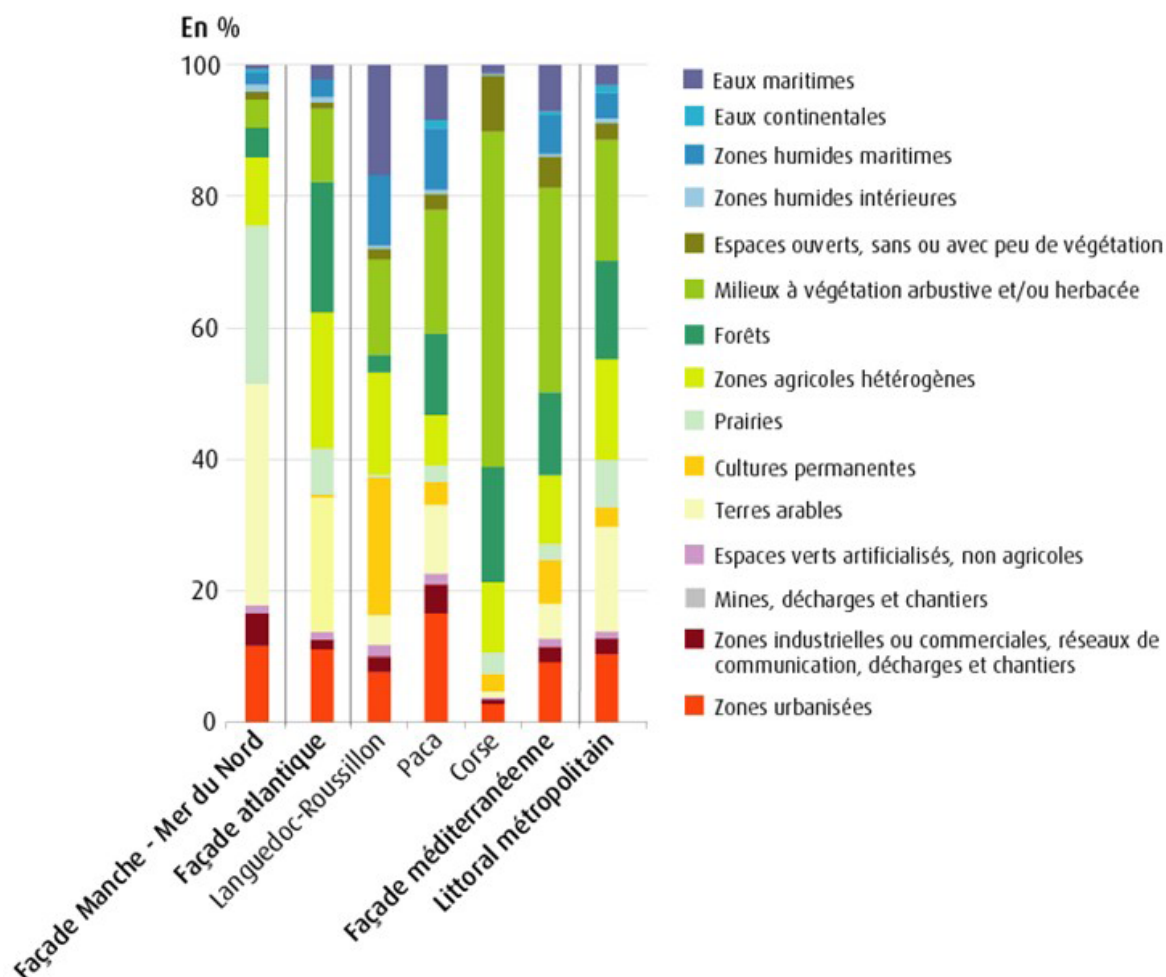


Figure 3 : Occupation du sol des communes littorales par façade maritime.  
 Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)  
 (Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006).

Par ailleurs, un peu plus de 18 % du linéaire côtier de la façade méditerranéenne est artificiel (Tableau 2), cette part étant forte en Languedoc-Roussillon et en PACA, où les ports sont nombreux, et très faible en Corse.

	Littoral artificiel (km)*	Littoral naturel (km)	Total (km)	Part du littoral artificiel (%)
Nord-Pas de Calais	41	112	153	26,7
Picardie	8	66	75	11,3
Haute-Normandie	76	149	225	33,7
Basse-Normandie	113	455	569	20,0
Façade Manche-mer du nord	239	783	1 021	23,4
Bretagne	244	1 976	2 220	11,0
Pays de la Loire	100	408	508	19,6
Poitou-Charentes	160	285	446	36,0
Aquitaine	62	465	527	11,8
Façade Atlantique	567	3 134	3 701	15,3
Languedoc-Roussillon	88	237	325	26,9
PACA	316	719	1 035	30,6
Corse	34	1 008	1 042	3,2
Façade méditerranéenne	437	1 965	2 402	18,2
Ensemble du littoral	1 243	5 881	7 124	17,4

\* Le littoral artificiel comprend les ports, les remblais, les digues et les limites d'estuaire.

Tableau 2 : Littoraux naturels et artificiels sur les côtes métropolitaines.  
 Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) (Sources : base de données EuroSION, 2004).

Entre 2000 et 2006, les changements d'occupation du sol ont affecté 1,75 % du territoire des communes littorales, soit près de 40 000 ha, contre 0,67 %, en moyenne, en métropole. La pression de changement a donc été 2,5 fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Ce constat était sensiblement le même sur la période 1990 – 2000.

Du fait de la forte progression démographique des communes littorales de la façade méditerranéenne et d'une urbanisation plutôt diffuse, l'augmentation de la surface des territoires artificialisés a été assez forte entre 2000 et 2006. Près de 2 000 ha ont été artificialisés (figure 4). Cela s'est fait au détriment des terres agricoles et des espaces semi-naturels à part égale, surtout sur les littoraux du Languedoc-Roussillon et de PACA. Dans certains départements comme les Alpes-Maritimes, le relief sur le littoral et dans l'arrière-pays a été un facteur déterminant de la diffusion de la pression urbaine, qui s'est concentrée le long des principales vallées ou plaines. Le tissu urbain s'est étendu sur environ 1 190 ha ; les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication sur 546 ha et les mines, décharges et chantiers sur 165 ha.

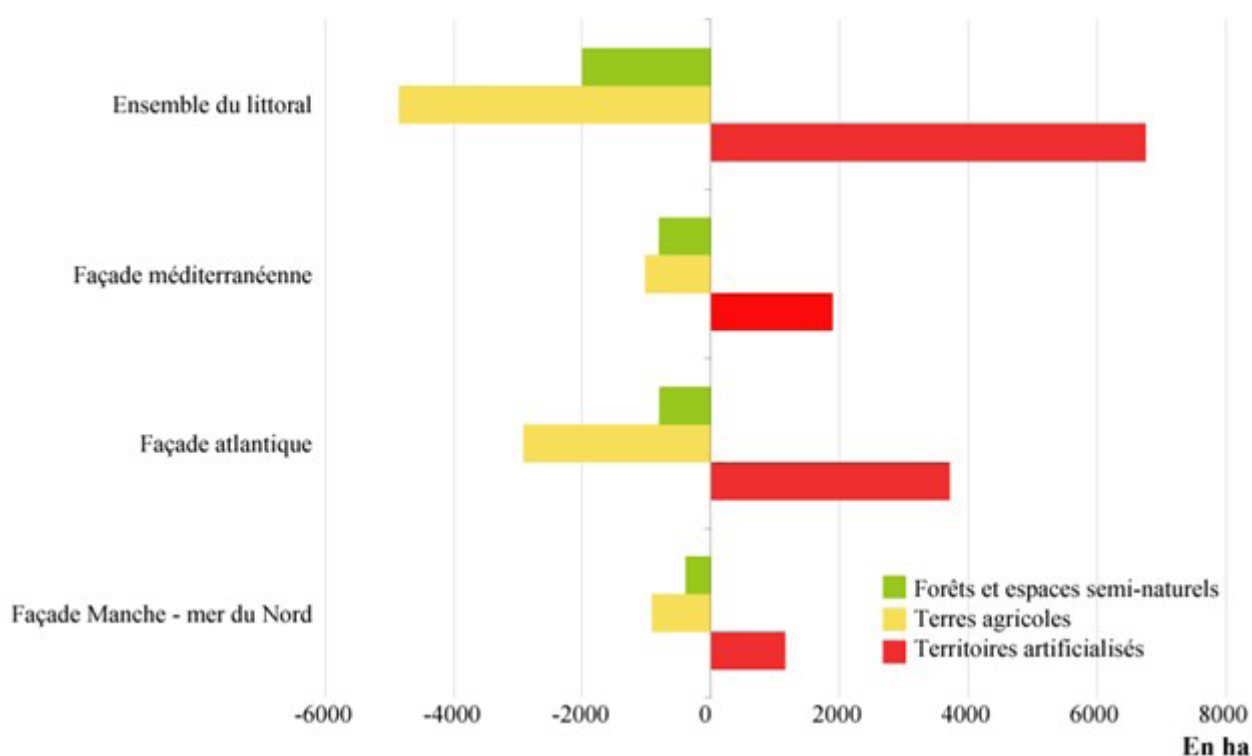


Figure 4 : Évolution des grands types d'occupation du sol dans les communes littorales entre 2000 et 2006.  
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) (Sources : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2000 et 2006).

En parallèle, il est à noter que, selon l'Observatoire MEDAM<sup>4</sup>, la surface gagnée sur le domaine marin en Méditerranée entre 1960 et 2010 s'élève à 5 026 ha, répartis majoritairement en PACA (3 761 ha) et en Languedoc-Roussillon (1 047 ha). Cette surface a été plus que doublée en 50 ans. L'artificialisation du domaine marin, majoritairement imputable à la construction de ports, a été particulièrement forte dans la région Languedoc-Roussillon (×17 sur la période, contre ×4 en Corse et ×2 en PACA).

La construction de logements a très nettement diminué sur la façade méditerranéenne au début des années 1990 (figure 5), surtout en PACA et, dans une moindre mesure, en Languedoc-Roussillon. Elle augmente de manière modérée depuis 1993 mais ne représente plus que le tiers de l'ensemble des constructions littorales en 2007 contre près de la moitié en 1990.

<sup>4</sup> Observatoire des côtes méditerranéennes françaises. Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin. Laboratoire « Ecomers ». Université de Nice-Sophia Antipolis.

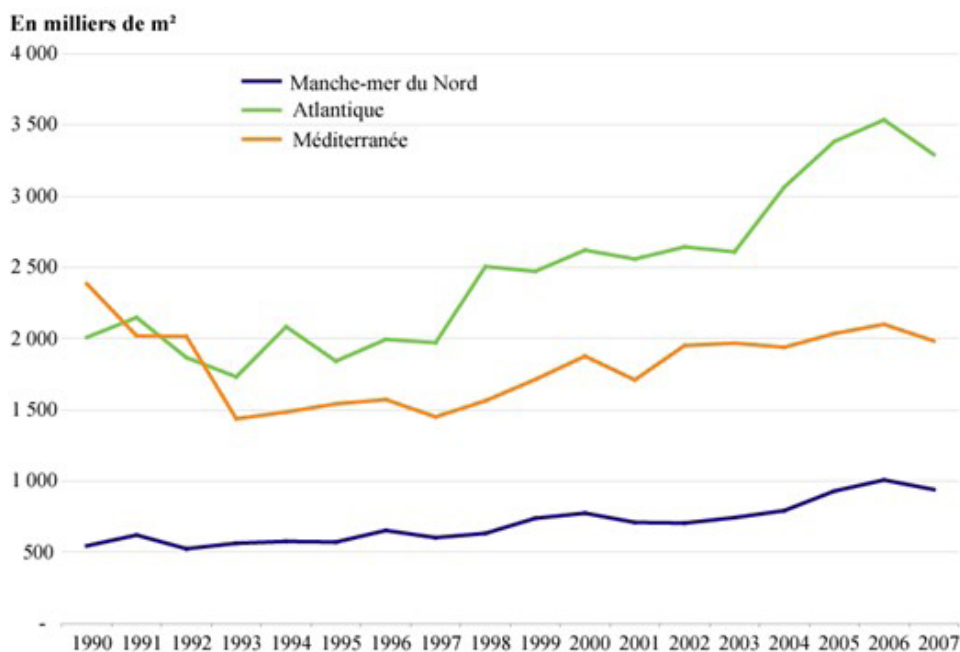


Figure 5 : Surfaces construites annuellement en logements dans les communes littorales, par façade maritime. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) (Sources : SOeS - Sitadel, 1990-2007).

Le tourisme est aussi un moteur important de l'artificialisation du territoire littoral. Les communes littorales ont des capacités d'accueil touristique<sup>5</sup> très élevées avec environ 7,5 millions de lits, les trois quarts correspondant à des résidences secondaires. Leur nombre a fortement augmenté sur le littoral métropolitain. Depuis 25 ans, leur croissance relative est supérieure à celle de la population résidente sur les trois façades maritimes.

La capacité d'accueil des communes littorales méditerranéennes est d'environ 3,3 millions de lits, c'est proche du nombre d'habitants, estimé à près de 3,1 millions. Le taux de fonction touristique, rapport entre la capacité d'accueil touristique en nombre de lits et la population, est de 1,04 sur l'ensemble de la façade contre 1,26 en moyenne, il est de 3,52 en Languedoc-Roussillon mais est nettement plus faible en PACA (0,62) dont le littoral est densément peuplé. Le nombre de résidences secondaires a presque doublé sur la façade méditerranéenne entre 1982 et 2006 (+ 75 %), les littoraux du Languedoc-Roussillon étant particulièrement concernés (figure 6).

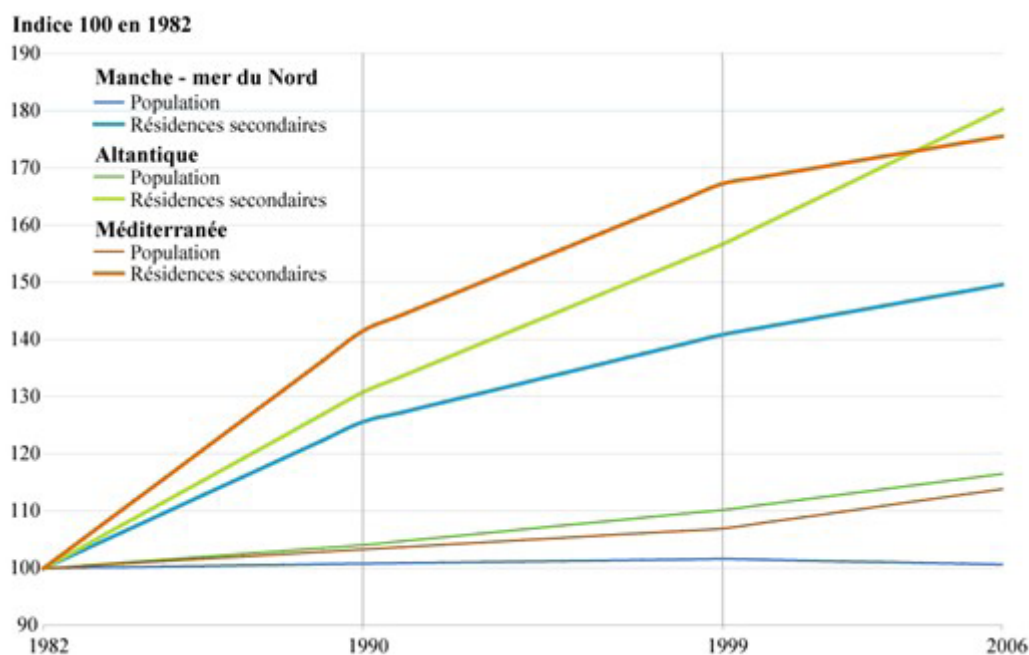


Figure 6 : Évolution croisée de la population et du nombre de résidences secondaires dans les communes littorales par façade maritime. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral) (Sources : Insee, RP 1982, 1990, 1999, 2006).

<sup>5</sup> La capacité d'accueil comprend les résidences secondaires, les hôtels et les campings classés.



### 3. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS

« Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'État et des collectivités locales, ou de leurs groupements... ». Loi « Littoral » du 3 janvier 1986 codifiée à l'article L321-1 du code de l'environnement.

Depuis 25 ans, les communes littorales font l'objet d'une politique d'aménagement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Littoral ». Les fortes pressions foncières qui s'y exercent ont poussé les communes du bord de mer à se doter de documents d'urbanisme. Plus de 96 % des communes littorales sont dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, en cours de révision ou d'élaboration, contre une commune sur deux sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un peu plus de 80 % des communes littorales métropolitaines sont situées dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) contre 51 % au niveau hexagonal ; 74 SCOT ont au moins une commune littorale dans leur périmètre, 45 sont en cours d'élaboration, 21 sont approuvés et 8 sont en révision. Les communes littorales peuvent doter leur SCOT d'un volet maritime valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), permettant d'appréhender les enjeux marins et l'interface terre/mer. À ce jour, 4 SMVM sont mis en œuvre sur les côtes métropolitaines. Un seul est situé en Méditerranée, plus précisément sur le pourtour de l'étang de Thau, dans l'Hérault.

Suite à la directive 2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée par décrets en 2005, de nombreux outils d'aménagement sont soumis à évaluation environnementale, dont les directives territoriales d'aménagement, les schémas de mise en valeur de la mer, les schémas de cohérence territoriale, y compris ceux comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer et certains PLU.

À noter également que les lois de protection des habitats ou espèces comme l'herbier de posidonie ont constitué un frein aux aménagements gagnés sur la mer.

### 4. INTERACTIONS AVEC LE MILIEU

La poussée de la démographie et du tourisme dans les communes littorales implique inévitablement l'artificialisation du territoire et a de nombreuses conséquences sur l'environnement :

- cloisonnement des espaces naturels et déconnexion des échanges entre espaces naturels terrestres et marins ;
- perturbation de la faune et de la flore de l'estran et de bord de mer ;
- difficulté de maintien des activités primaires comme l'agriculture et la conchyliculture garantes des grands équilibres du territoire. En effet, la forte densité de population et l'afflux des touristes implique une importance accrue de l'économie résidentielle qui rend plus compliqué le maintien des autres pans de l'économie sur un territoire restreint ;
- accroissement des problèmes de pollution diffuse et de gestion des déchets.

Par ailleurs, les rivages naturels sont des zones de transition entre terre et mer capables d'amortir les fluctuations de la côte dues aux phénomènes naturels d'érosion/engraissement. Leur artificialisation progressive limite cette capacité alors que la montée de la mer est devenue inéluctable avec le changement climatique.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Datar, 2004. Construire ensemble un développement équilibré du littoral. Paris : La Documentation française. 156 p.
- Insee Aquitaine, SOeS, 2009. Démographie et économie du littoral (Dossier de l'Observatoire du littoral). 22 p.
- Rapport du gouvernement au parlement portant bilan de la loi « Littoral » et de mesures en faveur du littoral, 2007. 127 p.
- Service de l'observation et des statistiques, 2011. Environnement littoral et marin, édition 2011. Paris : CGDD. 166 p. (Coll. Références).
- Ensemble des fiches indicateurs de l'Observatoire national de la mer et du littoral portant sur la démographie, l'occupation du sol et la construction : voir le site Internet de l'Observatoire : [www.onml.fr](http://www.onml.fr), rubrique « fiches ».
- Insee : <http://www.insee.fr>
- Observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr>
- Service de l'observation et des statistiques : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>